

L'EXPRESS

DE DEUX-MONTAGNES

AUTOMNE 2018

INFORMATIONS MUNICIPALES

Dans ce numéro

Mot du maire	2
Développement économique..	2
Deux-Montagnes grandit et s'améliore	3
Une ville pour la famille	4
Deux-Montagnes en action	7
Deux-Montagnes vous informe	11
Vivre en sécurité à Deux-Montagnes.....	12
Sur la scène verte à Deux-Montagnes.....	14
Faits saillants.....	16



VILLE DE DEUX-MONTAGNES



Dans ce numéro de l'Express, vous trouverez plusieurs informations pertinentes permettant de constater la vitalité de notre belle ville.

Vous pourrez prendre connaissance des nouveaux paramètres urbanistiques développés pour l'avenir de notre ville.

Aussi, vous pourrez apprendre que la Ville de Deux-Montagnes se classe parmi les cent meilleures villes au Canada pour élever une famille.

Les nombreuses activités et services présentés dans ce numéro permettent d'illustrer les raisons pour lesquelles, Deux-Montagnes est une ville reconnue nationalement.

Bonne lecture!
Denis Martin, maire

Développement économique

Deux nouveaux plans particuliers d'urbanisme pour Deux-Montagnes

La Ville de Deux-Montagnes a adopté, à l'été 2018, deux nouveaux plans particuliers d'urbanisme (PPU).

Il s'agit de deux PPU qui couvrent les deux aires TOD (Transit Oriented Development) de Deux-Montagnes : le PPU Grand-Moulin et le PPU de la Gare de Deux-Montagnes.

L'adoption de ces deux PPU s'imposait, notamment parce que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a fait passer la densification de 40 à 60 logements à l'hectare au printemps dernier dans son plan métropolitain d'aménagement.

En outre, la MRC est en voie d'adopter un nouveau schéma d'aménagement. Dans ce schéma, la MRC de Deux-Montagnes exigera des municipalités de poursuivre leurs efforts de densification à l'intérieur de la zone urbaine et plus particulièrement à proximité des infrastructures et des services structurants tels les stations de train.

La Ville de Deux-Montagnes a procédé à des consultations publiques et des focus group auprès des citoyens et divers commerçants. Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) et les élus du conseil municipal ont également participé à des

rencontres de réflexion.

La Ville a également confié deux mandats distincts à deux firmes d'urbanisme pour l'assister dans sa réflexion.

Aux termes de ces diverses rencontres et consultations publiques, la Ville de Deux-Montagnes a déposé puis adopté deux nouveaux PPU. On peut dire grosso modo que ceux-ci viennent établir des zones de densifications plus intenses à proximité immédiate des gares et sur certains axes majeurs (Chemin d'Oka, boul. Deux-Montagnes, boul. des Promenades, etc.).

Divers paramètres viennent encadrer la maîtrise foncière de ces pôles et axes structurants. Les promoteurs devront répondre à diverses exigences dans le réaménagement des aires TOD. La Ville de Deux-Montagnes veut aussi améliorer les accès à l'eau et aux services de proximité.

Ces outils urbanistiques permettront de préserver et améliorer le caractère distinctif de Deux-Montagnes tout en respectant les principes urbanistiques et de développement durable édictés par le gouvernement du Québec, la CMM et la MRC.

Deux-Montagnes : reconnue parmi les meilleures villes au Canada pour élever une famille



La Ville de Deux-Montagnes est l'une des deux seules villes de la Rive-Nord, retenues cette année dans le palmarès sur la qualité de vie au Canada pour les familles, réalisé par magazine MoneySense.

Ce palmarès prend en compte plusieurs critères : les services aux citoyens, la richesse et l'économie, le climat, l'accessibilité aux soins de santé, la vie culturelle, le transport collectif, etc.

Le maire de Deux-Montagnes, Denis Martin, s'est réjoui de cette nomination au classement: « Cette distinction illustre les nombreux efforts pour faire de notre ville un milieu de vie où il fait bon vivre en famille. Les parcs et espaces verts de notre ville sont des lieux agréables et propices aux activités



liées aux saines habitudes de vie. Les citoyens de Deux-Montagnes peuvent profiter de nombreux plateaux sportifs tels que les terrains de soccer, de baseball, de bowling, de tennis, l'arène ainsi que la piscine municipale et les jeux d'eau. Notre bibliothèque municipale offre également de

nombreuses et enrichissantes activités culturelles pour tous.

En conclusion, le maire Martin ajoute que : « ce palmarès vient confirmer que les citoyens de Deux-Montagnes ont bien choisi leur milieu de vie. »

Vous êtes un artiste en art visuel?
Vous aimeriez soumettre votre candidature
pour exposer vos œuvres à la bibliothèque?
Communiquez avec nous au
450 473-2702 pour plus d'information.

SECOND SOUFFLE Œuvres de David Simard



Jeune adulte, David Simard a étudié passionnément l'art. Dans la trentaine, il s'est plongé dans l'ébénisterie. Tout récemment, la photographie a titillé son intérêt.

L'art a toujours fait partie de sa vie. Le récent décès d'une personne proche a déclenché son désir de créer en son honneur, à sa mémoire. Second souffle pour lui, pour elle, et pour tous ces objets réutilisés qui se seraient autrement retrouvés aux ordures.

Jusqu'au 27 janvier 2019

Une naissance, un livre, un arbre, un environnement sain

Vous êtes parent d'un enfant de moins d'un an? Abonnez-le à la bibliothèque et recevez une trousse de bébé-lecteur contenant un livre, des suggestions de lecture et d'autres belles surprises !



En prime, vous aurez le choix entre recevoir un arbre ou en faire planter un dans un parc de la Ville ou encore obtenir une subvention d'un maximum de 100 \$ à l'achat de couches réutilisables.

Pour plus d'information, consultez le site Web de la Ville.

La Bibliothèque du plaisir et des découvertes pour tous

Plus de 450 petits et grands ont participé aux multiples activités offertes par la bibliothèque durant l'été 2018! Le Club des Aventuriers du livre pour les 7 à 13 ans a attiré 158 membres qui ont lu 3200 livres, un record! Près de 1500 \$ en prix provenant de commerces locaux ont été remis aux jeunes lecteurs du club et les activités offertes étaient toutes très populaires. Les tout-petits n'étaient pas en reste avec leurs matinées dédiées où durant 3 séances estivales, une cinquantaine d'enfants ont expérimenté des jeux et des lectures. Les clubs de coloriage et de tricot pour adultes ont suscité l'intérêt de près de 50 participants, qui en ont profité pour se détendre et échanger des trucs. De plus, la Tente à lire dans les camps de jour et dans les parcs a joint plus de 250 enfants, qui ont profité des belles journées d'été pour lire ou se faire lire des histoires.

Activité familiale à venir :

**Entrée libre. Inscription non requise.
Cirque et boules de neige**



Spectacle de cirque pour toute la famille!

Une petite fille entraîne son grand frère passionné par les jeux vidéo à jouer dehors dans la neige. Acrobatie et jonglerie tout en poésie.

Samedi 8 décembre à 10 h 30

Inscription obligatoire.

Soirées cinéma

Le monde secret des émojis
Vendredi 23 novembre à 19 h

Dr. Seuss :
How the Grinch Stole Christmas
(en anglais)
Vendredi 7 décembre à 19 h

Les mondes de Ralph
Vendredi 11 janvier 2019 à 19 h

Inscription obligatoire.

Apportez doudous et collations!

Pour vous inscrire:
450 473-2702

Les camps de jour : une année record !

Durant l'été 2018, plus de 400 jeunes de 5 à 13 ans ont participé au camp de jour de la Ville de Deux-Montagnes. Durant sept semaines, les jeunes ont pu profiter d'activités diverses dans les parcs de la ville, ainsi qu'à la piscine et aux jeux d'eau. Des sorties et des activités ont de plus été organisées pour le plaisir de tous.

Prévenir les incidents grâce à la visite des pompiers



Les pompiers du Service intermunicipal de sécurité incendie de la Ville de Deux-Montagnes s'impliquent depuis plus de 20 ans auprès des jeunes Deux-Montagnais. Ces visites dans les camps de jour, les écoles et les garderies ont pour but d'éduquer et de créer de bonnes habitudes de sécurité auprès des enfants et leurs familles. Ces visites sont aussi l'occasion de se familiariser

avec le métier de pompier. Pour en apprendre davantage sur les bonnes habitudes de prévention des incendies, contactez le Service intermunicipal de sécurité incendie au 450-473-2730.

Apprendre à parler «chien»



Les enfants de 5 à 8 ans du camp de jour de la Ville de Deux-Montagnes ont bénéficié des judicieux conseils de prévention des morsures canines donnés par Brigitte Meloche et son acolyte Patch. Les enfants ont appris à décoder le langage canin et ont pu mettre leur savoir à bon escient avec Patch!



Piscine publique

Plus de 7000 résidents ont pu profiter de la gratuité de la piscine municipale pour se rafraîchir durant l'été. Les baigneurs ont pu apprécier le mobilier urbain au goût du jour, une douche extérieure et des heures prolongées d'ouverture. Pour clore la saison en beauté, les heures d'ouverture de la piscine ont été prolongées jusqu'au 31 août 2018.

Des Croque-livres dans vos parcs : de retour l'an prochain!

Inspirés de l'approche « Prends un livre ou donne un livre », les Croque-livres forment un réseau de boîtes de partage de livres destinées aux enfants âgés de 0 à 12 ans. Ces points de chute offrent aux enfants et à leur famille un libre accès à des livres partagés. Cette initiative vise à rassembler et à engager les communautés autour du plaisir de la lecture. Durant la période estivale, les Croque-livres sont à la disposition de tous les résidents aux parcs



Le Croque-Nady du parc Michel Mastromattéo

Louis Warren, accessible par les rues Ronsard ou Ovila-Forget et Michel-Mastromattéo (3e Avenue). Les Croque-livres seront de



Le Croque-Babu du parc Louis Warren

nouveaux accessibles dans les parcs de la ville de Deux-Montagnes au retour des températures clémentes. À l'an prochain!

À la recherche de bénévoles de 13 à 17 ans



Tu as de la facilité à utiliser les tablettes, téléphones ou ordinateurs et tu désires t'impliquer auprès de ta communauté? La Bibliothèque de Deux-Montagnes recherche des jeunes bénévoles comme toi pour son programme GÉNÉRATIONS@branchées. Ce service consiste à te jumeler, pendant une heure, à un adulte qui recherche de l'aide pour utiliser ces appareils.

Dimanche 1 juillet 2018 : Fête du Canada

De nombreux citoyens de Deux-Montagnes et ceux des villes environnantes sont venus célébrer la fête du Canada le 1er juillet à l'occasion du 151e anniversaire de la Confédération. Les festivités ont su plaire à un grand nombre de participants de tout âge. Au programme, une journée remplie d'activités familiales, de spectacles

d'artistes, de cérémonies protocolaires, sans oublier les très attendus feux d'artifice offerts par la Ville de Deux-Montagnes. Le spectacle de fin de soirée était présenté par le groupe Hi Fins, un groupe rendant hommage à la musique britannique des années 60.



Mercredi 11 juillet 2018 :

Tournoi des Anciens Canadiens de Montréal

Les 4 Chevaliers ont participé à une joute amicale de balle-molle face à l'équipe de Softball de Deux-Montagnes le mercredi 11 juillet, au parc Central. Tous les profits de cette partie, environ 7000 \$, contribueront au financement des célébrations du 50e anniversaire du club de balle-molle deux-montagnais.

Dimanche 15 juillet 2018 :

La course de la famille



Le dimanche 15 juillet s'est tenue la quatrième édition de la Course de la famille. Plus de 500 coureurs ont participé aux courses de 10, 5 et 1 kilomètre. Soucieuse d'encourager aussi les plus jeunes à faire de l'activité physique, la Ville de Deux-Montagnes a aussi organisé la course gratuite pour bouts de choux. Jeux gonflables, accès gratuit à la piscine, collations santé et kiosques d'information attendaient les sportifs à la ligne d'arrivée. C'est un rendez-vous à ne pas manquer l'an prochain!



14 juillet et 15 juillet 2018 :

Deux-Montagnes en fête



Désireuse de poursuivre et de bonifier des activités rassembleuses pour la collectivité, la Ville de Deux-Montagnes a présenté la 4e édition de Deux-Montagnes en fête. Encore une fois cette année, l'évènement a été un franc succès populaire.



De nombreuses activités et spectacles ont été offerts gratuitement durant tout le weekend, entre autres de l'animation de rue, une mini-ferme, un carrousel de poneys, des jeux gonflables, une exposition et des essais de voitures électriques et bien plus.



Le groupe Raffy et l'auteure, compositrice et interprète Sally Folk ont donné des prestations renversantes pour clore les festivités du samedi en beauté

La Cité des Arts



Pour sa sixième année d'existence, la Cité des Arts était placée sous un grand chapiteau offert par la Ville de Deux-Montagnes.

La Cité des Arts, source d'inspiration artistique et culturelle, rendez-vous des amoureux des Arts autant néophytes qu'avertis, n'a laissé personne indifférent.

Des artistes de qualité, touchant divers aspects des arts et des métiers d'art, étaient sur place pour renseigner le public. Différents styles de peinture, de photographies et de métiers d'art se sont laissé admirer.

Faire vivre les Arts à Deux-Montagnes à travers ce symposium, rapprocher les communautés en accueillant les artistes de tous les horizons et de diverses disciplines, c'est un pari que se lance chaque année l'Association culturelle de Deux-Montagnes.

10, 11 et 12 août 2018 : Tournoi Rocky Holt

Le tournoi de balle-molle Rocky Holt est un événement annuel organisé par Madame Margaret Lavallée, conseillère du district du Golf. Ce tournoi célébrait cette année son 28^e anniversaire. Avec un nombre record d'équipes inscrites, tous les bénéfices recueillis, près de 10 000 \$ ont été versés à la fondation SERCAN.

Lundi 23 juillet 2018 :

Pédaler en toute sécurité!



Depuis 15 ans, les policiers de Deux-Montagnes offrent aux différentes clientèles des camps de jour de la région des ateliers de sensibilisation sur le Code de la sécurité routière à vélo. Le policier Christopher Harding a offert un atelier de sensibilisation élaboré dans le cadre du programme Génivélo de la Société de l'assurance automobile du Québec - SAAQ. Au total, plus de 900 jeunes cyclistes auront bénéficié des conseils portant sur le Code de la sécurité à vélo, de l'importance du port du casque et de la bonne attitude à observer à bicyclette notamment en présence d'étrangers dans les parcs.

À la suite d'un tirage, 3 jeunes participants ont reçu un casque et un vélo gracieusement offerts par la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, la Ville de Deux-Montagnes et le Club Lions.

Félicitations à : Rosalie Paquette, Jacob Chevarie Thibault et Frederick Johnson!

Dimanche 19 août 2018 :

Pique-nique interculturel



Dans une ambiance festive et rassembleuse, le pique-nique interculturel organisé par l'organisme Diversité Culturelle à Deux-Montagnes au parc Olympia le 19 août, a su inviter les participants à découvrir les nombreuses et différentes cultures qui façonnent la ville de Deux-Montagnes.

31 août au
3 septembre 2018 :
**Tournoi de
soccer
Shamrocks**



Du 31 août au 3 septembre dernier s'est tenue la 49^e édition du plus ancien tournoi de soccer provincial des Shamrocks de Deux-Montagnes. Près de 100 équipes venant des 4 coins du Québec et de l'Ontario étaient présentes pour se disputer les honneurs.

Les organisateurs du tournoi remercient sincèrement tous les bénévoles et les équipes qui ont grandement contribué au succès du tournoi.

La Ville de Deux-Montagnes souhaite souligner le succès impressionnant de l'équipe Senior AAA qui a remporté la coupe du Québec 2018!

Samedi 22 septembre 2018 :

**Droit de cité accordé au
Corps de cadets de la ligue navale 107
de Deux-Montagnes**



Une cérémonie de droit de cité a été accordée par la Ville de Deux-Montagnes au Corps de cadets de la ligue navale 107 de Deux-Montagnes. L'escadron a défilé sur le chemin d'Oka, défilera alors tambours battants, drapeaux au vent et au pas. Lors de cet événement, le lieutenant commandant de vaisseau André

Provençal, le commandant second – Première Classe, Jules Gamache, les officiers d'administration Lili Giroux et Josée O'Sullivan ainsi que tous les membres du Corps de Cadets de la ligue Navale 107 de Deux-Montagnes ont signé le Livre d'or de la Ville et ont reçu un drapeau de la Ville par le maire et les conseillers municipaux.



28, 29 et 30 septembre 2018 :
Journées de la culture



Plus d'une soixantaine de citoyens ont participé aux trois journées d'activités gratuites et ouvertes à tous, qui visaient à favoriser un plus grand accès aux arts et à la culture de Deux-Montagnes les 28,29 et 30 septembre derniers. Au programme: cinéma en famille, murale de mots, confection d'«animots» et bien plus!

Samedi 20 octobre 2018 :
La Grande marche Pierre Lavoie

La Ville de Deux-Montagnes s'est jointe à l'initiative de plus de 75 villes du Québec qui ont participé à la Grande marche Pierre Lavoie les 20 et 21 octobre 2018. Cette initiative des villes et des médecins de famille du Québec permet d'offrir une activité sportive aux citoyens. Dans le but de promouvoir le plaisir de bouger, près de 350 participants se sont mobilisés au Parc Central pour marcher un 5 km dans la ville de Deux-Montagnes. À l'an prochain!

Dimanche 25 novembre 2018 :
**Guignolée de Dépannage
Saint-Agapit**

La Guignolée de dépannage Saint-Agapit. s'est déroulée le 25 novembre, au sous-sol de l'église Holy Family.

L'an dernier, grâce à de généreux donateurs, Dépannage Saint-Agapit a distribué près de 200 paniers de Noël et a effectué près de 400 dépannages alimentaires.

Dimanche 11 novembre 2018 :
**Se réunir et se souvenir
à la Légion canadienne**



À l'occasion du Jour du Souvenir le 11 novembre 2018, les membres du Conseil de la Ville de Deux-Montagnes ont commémoré l'implication et le dévouement des anciens combattants et de leurs familles par une cérémonie officielle. De nombreuses couronnes de coquelicots ont été déposées au cénotaphe de la Légion royale canadienne Br. 185 à Deux-Montagnes en mémoire des 1,5 million de soldats qui ont combattu pour défendre la démocratie.



Tous les chemins mènent à... Deux-Montagnes! Pour rester à l'affût de l'actualité de la Ville de Deux-Montagnes :

Site Web : www.deux-montagnes.qc.ca

Infolettre: www.deux-montagnes.qc.ca/infolettre/

Système automatisé de messages : <https://secure.somum.com/PortailDeuxMontagnes/secure/login.aspx?ReturRetu=/PortailDeuxMontagnes/default.aspx>

Facebook : Ville de Deux-Montagnes

Panneaux d'affichage électroniques : chemin d'Oka et 20e Avenue

Pour joindre la Ville de Deux-Montagnes :

Par téléphone : 450 473-2796

Par courriel : www.ville.deux-montagnes.qc.ca/commentaires-et-requetes/

Sur Facebook : Ville de Deux-Montagnes

Nouveauté!

Carte loisirs pour les résidents de Deux-Montagnes



N'oubliez pas de vous procurer gratuitement votre Carte loisirs au Service des loisirs, avec une preuve de résidence.

La carte sera obligatoire pour les inscriptions dès le 11 décembre et vous donnera notamment accès à la piscine municipale et aux activités de l'aréna Olympia : patin libre et hockey libre.

Information : service des Loisirs 450 473-4700

Le règlement sur la consommation du cannabis

Depuis le 17 octobre 2018, l'achat, la possession et la consommation de cannabis pour un citoyen canadien adulte (l'âge sera déterminé par chacune des provinces de cannabis au Canada) sont légaux.

Du côté provincial, le gouvernement du Québec a adopté la loi encadrant le cannabis. Cette loi établit les mesures légales qui soutiendront l'atteinte des objectifs de santé et de sécurité publiques. Au Québec, l'âge légal pour acheter, posséder ou consommer du cannabis est de 18 ans.



Du côté municipal, la Ville de Deux-Montagnes, a adopté le règlement numéro 1628. Voici le libellé du règlement :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1628

Règlement interdisant la consommation de cannabis et d'autres substances illicites dans les lieux publics

Article 1

Il est interdit de consommer, de quelque manière que ce soit, du cannabis ou toutes autres drogues illicites dans tous les lieux publics de la municipalité.

Article 2

Quiconque contrevient au présent règlement commet une infraction et est passible, pour une première infraction, d'une amende minimale de 200 \$ et maximale de 1000 \$

En cas de récidive, d'une amende minimale de 400 \$ et maximale de 2000 \$

Article 3

Le présent règlement est en vigueur depuis le 17 octobre 2018.



Service de sécurité incendie

Inspection des bornes d'incendie

Afin d'assurer la sécurité des citoyens en cas d'incendie, une inspection des 432 bornes d'incendie de la Ville de Deux-Montagnes doit être effectuée chaque année. Ces travaux consistent à inspecter systématiquement les bornes d'incendie dans le but d'évaluer leur condition d'opération et d'étanchéité, d'évaluer la capacité du réseau, ainsi que d'identifier les secteurs où il y a possibilité de fuites.

Lors de ces inspections, certains désagréments temporaires comme une baisse de la pression et une eau de coloration rougeâtre peuvent être observés. Toutefois,



ces désagréments ne comportent aucun danger pour la santé. Il s'agit simplement de faire couler l'eau du robinet jusqu'à ce que l'état de l'eau revienne à la normale.

Soyez prudents avec les décorations du temps des Fêtes



Quelques simples précautions suffisent pour protéger votre famille et votre foyer durant le temps des Fêtes, car certaines habitudes peuvent accroître les risques d'incendie.

- Pour l'éclairage de votre arbre ainsi que les décorations, utilisez uniquement des lumières et des rallonges électriques homologuées par un organisme reconnu (CSA, ULC ou UL) et éteignez toujours les lumières de Noël avant d'aller au lit ou de quitter la maison.
- Ne laissez jamais les chandelles allumées sur ou près de toute matière qui pourrait prendre feu. Assurez-vous d'utiliser des chandeliers solides qui ne basculeront pas facilement et fixez les chandelles bien en place dans ceux-ci.

Ramonage – Avertisseur de monoxyde de carbone

Avant le début de la saison de chauffage, assurez-vous de faire ramoner votre cheminée. Si votre foyer est votre principale source de chauffage, il vous faudra prévoir plus d'un ramonage durant la saison. S'abstenir également de brûler toute autre matière qu'un combustible solide.

Prenez note que le Service d'incendie ne mandate personne pour le ramonage de cheminée sur son territoire, il incombe au propriétaire de faire affaire avec une entreprise qualifiée.

Le travail d'un ramoneur qualifié devrait comprendre le ramonage de la cheminée, de l'appareil qui est raccordé à celle-ci (dans le cas du chauffage au bois) et le nettoyage de la base de la cheminée. Vous trouverez facilement une entreprise spécialisée en ramonage en ligne ou en consultant le site Web de

l'Association des professionnels du chauffage.

Nous désirons également vous rappeler que si vous possédez un foyer (bois, granules, gaz) ou un garage attenant à la résidence, vous devez vous munir d'un avertisseur de monoxyde de carbone.

Préparer un plan d'évacuation, c'est rassurant!

Le ministère de la Sécurité publique met à votre disposition différents outils et scénarios pour vous aider à préparer votre plan d'évacuation et le mettre en pratique.

Consultez le : www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie/semaine-prevention-incendies/grande-evacuation.html



Service de police

Circulation aux alentours des gares - RAPPEL

Étant donné l'achalandage important autour des deux gares à Deux-Montagnes, il est recommandé aux automobilistes de redoubler de vigilance et de faire preuve de courtoisie vis-à-vis des piétons et des cyclistes aux heures de pointe.



La sécurité routière : la vitesse

Les agents de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes veillent de façon massive à la sécurité de nos jeunes sur nos routes. Les policiers patrouillent tout au long de l'année dans les zones scolaires afin de sensibiliser les conducteurs dès le début de l'année scolaire à la sécurité des jeunes élèves et des plus âgés, de même qu'à la sécurité des membres du personnel des établissements scolaires.

Les parents sont également fortement encouragés à poursuivre la prévention auprès de leurs enfants, en leur rappelant les principales règles de sécurité applicables aux piétons, par exemple traverser aux intersections en tout temps, respecter les signaux des brigadiers scolaires et toujours s'assurer que la voie est libre avant de traverser.

Quant aux conducteurs, voici un rappel de quelques règlements importants qui doivent obligatoirement être respectés, sans quoi des amendes seront données :

- Respecter la limite de vitesse de 30 km/h aux abords de la plupart des écoles et dans les zones scolaires
- Respecter les consignes des brigadiers scolaires en tout temps
- Immobiliser complètement son véhicule derrière un autobus scolaire dont les feux rouges supérieurs clignotent
- Respecter les corridors scolaires réservés aux autobus tout au long de la période indiquée

En adoptant des comportements

responsables sur nos routes et en respectant les règles de sécurité, nous serons tous en mesure d'éviter des tragédies. Ralentissons toujours dans les zones résidentielles et scolaires : nos jeunes y circulent tout au long de l'année!

La conduite en toute prudence en période hivernale

Avec l'hiver qui arrive, les conducteurs de véhicule doivent s'adapter aux conditions que cette saison nous apporte. En ce sens, voici quelques rappels importants quant aux mesures de prévention et aux lois à respecter :

Chausser son véhicule avec des pneus d'hiver

Tous les véhicules de promenade et les taxis immatriculés au Québec doivent obligatoirement être munis de pneus d'hiver entre le 15 décembre et le 15 mars inclusivement (à noter que l'an prochain ce sera à partir du 1er décembre) À défaut de quoi, le contrevenant s'expose à une amende de 200 \$ à 300 \$ plus les frais applicables.

Prenez note toutefois qu'à partir de 2019, la période débutera dès le 1er décembre et se maintiendra jusqu'au 15 mars.

Adapter sa conduite aux conditions

Le conducteur a l'obligation de réduire sa vitesse lorsque la visibilité est réduite par l'obscurité, du brouillard, des

précipitations (autant la pluie que la neige), ou encore lorsque la chaussée est glissante ou n'est pas entièrement dégagée. À défaut d'adapter sa conduite aux conditions météorologiques et routières, le contrevenant est passible d'une amende de 60 \$ plus les frais applicables et pourrait aussi voir 2 points d'inaptitude imputés à son dossier de conduite.!

Tenir son véhicule en bon état

Avant de partir, le conducteur a la responsabilité de s'assurer du bon fonctionnement des essuie-glaces et du système de chauffage et de dégivrage. Il est également important de vérifier que le niveau de lave-glace est adéquat. Une mise au point sur son véhicule en début de saison froide est recommandée.

Déneiger son véhicule avant de prendre la route

Les « igloos mobiles » sont strictement interdits sur toutes les routes. Il est impératif de retirer de son véhicule toutes les accumulations de neige et de glace avant de partir, et de s'assurer que le pare-brise complet ainsi que toutes les fenêtres du véhicule ne sont ni givrés ou embués. Le contrevenant pourra recevoir une amende de 100 \$ à 200 \$ plus les frais applicables, et devra absolument se conformer à ces exigences avant de pouvoir reprendre son chemin.

Votre Régie de police tient à ce que vous vous rendiez toujours à destination en toute sécurité lors de vos déplacements.

Deux-Montagnes, une ville écologique où il fait bon vivre

La Ville de Deux-Montagnes continue de mettre de l'avant des solutions de développement durable et écologique qui permettent aux citoyens d'apprécier la proximité des centres urbains et la quiétude des banlieues résidentielles. De l'achat de voitures électriques, à l'instauration de la récupération des matières organiques à domicile en passant par le verdissement et le reboisement des milieux à circulation dense, la Ville s'engage dans un développement urbain qui complémente les attraits naturels de Deux-Montagnes.

Collecte des matières organiques à Deux-Montagnes

Au Canada, 40 % de la nourriture produite est gaspillée, représentant des pertes estimées à 27 milliards de dollars annuellement. Selon le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) 2015-2020, la Ville de Deux-Montagnes doit chercher à recycler 60 % des matières organiques pouvant être valorisées et utilisées à bon

escient. **La collecte des matières organiques débutera en avril 2019.**

Des voitures électriques au service des citoyens

La Ville de Deux-Montagnes s'est dotée de deux voitures électriques pour les inspections à domicile du Service de sécurité incendie et le Service de l'urbanisme ainsi qu'une nouvelle surfaceuse électrique à l'aréna. Il s'agit de trois véhicules 100 % électriques. Ces acquisitions témoignent de l'importance accordée à la vision de développement durable et écologique de la Ville de Deux-Montagnes.

Afin de réduire les émissions de CO₂ produites par les véhicules, rappelons qu'en vertu du règlement 1392 sur la qualité de vie, il est interdit de laisser fonctionner au ralenti le moteur d'un véhicule immobilisé pendant plus de trois minutes.

Mesures environnementales

Un îlot de chaleur urbain est un secteur urbanisé où les températures sont plus élevées que dans les secteurs environnants. Cette différence de température peut atteindre jusqu'à 12 °C dans un secteur environnant. Cet enjeu préoccupe la Ville de Deux-Montagnes puisqu'il peut éventuellement entraîner certaines conséquences néfastes, notamment sur la santé publique. Afin de contrer les effets délétères des îlots de chaleur urbains à Deux-Montagnes, la Ville entreprend des mesures d'aménagement et de verdissements spécifiques. 50 arbres matures ont été plantés sur le territoire de la municipalité et au moins 150 autres le seront au cours des 3 prochaines années. Les rues et boulevards à circulation dense seront agrémentés de saillies végétalisées.

Un stationnement végétalisé a été aménagé pour tous sur la 8e Avenue, près de la gare Grand-Moulin.

Les berges de la Rivière-des-Mille-Îles et du Lac des Deux Montagnes sont fréquemment entretenues afin de rafraîchir l'environnement et de varier les ambiances et l'esthétisme de la Ville de Deux-Montagnes.



écologique de la Ville de Deux-Montagnes qui se tenait le 26 mai dernier, des fleurs annuelles et vivaces ainsi que de jeunes pousses d'arbre ont été offertes gratuitement aux citoyens.

Afin d'encourager le verdissement des résidences, la Ville de Deux-Montagnes organise depuis 31 ans le concours Fleurir Deux-Montagnes qui récompense les propriétaires des plus beaux aménagements paysagers.

Dessiccation hivernale

La dessiccation hivernale se produit lorsque : l'arbre fait face à de grands vents, le soleil dessèche les parties de la plante qui ne sont pas couvertes par la neige, donc que la neige est presque absente avant les grands froids et qu'il y a un manque de protection hivernale. On la reconnaît au jaunissement ou rougissement du feuillage à la suite de l'hiver et de la chute des aiguilles. Habituellement, la dessiccation hivernale ne cause pas la mort complète de l'arbre à moins que les racines soient affectées. Afin de prévenir cette maladie :

1. Arroser les conifères à l'automne afin d'augmenter leur réserve en eau.
2. Maintenir une bonne rigueur des plants en fertilisant adéquatement.
3. Ne pas tailler les conifères trop tard à l'automne (maximum septembre).
4. Mettre des protections hivernales afin de couper le vent.



Installation de compteurs d'eau sur une base volontaire

Dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, la Ville de Deux-Montagnes doit procéder à l'installation de 60 compteurs d'eau dans des résidences



afin d'établir un échantillonnage de la consommation d'eau potable faite par les résidents de la ville. Cette obligation du gouvernement provincial a pour but d'établir la consommation d'eau potable moyenne d'un citoyen de la Ville de Deux-Montagnes en milieu résidentiel afin de vérifier la quantité d'eau consommée annuellement.

La Ville de Deux-Montagnes est à la recherche de volontaires afin d'installer un compteur sur leur entrée d'eau principale. Durant cette démarche volontaire, la Ville fournira le compteur d'eau. L'installation sera faite par un plombier certifié et payé par la Ville.

Par la suite, la Ville de Deux-Montagnes procédera une fois par année à la lecture des compteurs d'eau afin de compléter le registre des consommations d'eau potable en milieu résidentiel.

La Ville de Deux-Montagnes tient à souligner que cette démarche a un objectif purement statistique et qu'elle n'aura aucune incidence sur le compte de taxes des citoyens qui auront volontairement contribué à cet échantillonnage.

Pour vous inscrire à la liste des résidents volontaires pour l'installation d'un compteur d'eau dans leurs résidences, veuillez contacter la Direction des Travaux publics au 450 473-4688.

Suivis de l'aménagement de la digue aux abords du Lac des Deux Montagnes

Les diverses démarches amorcées par les représentants de la Ville de Deux-Montagnes se poursuivent en vue de pouvoir aménager une digue aux abords du Lac des Deux Montagnes. La firme Axio Environnement travaille à produire les plans et devis finaux, diverses études fauniques, floristiques, hydrauliques et géotechniques sur le tracé projeté de la digue.

Une séance d'information publique a eu lieu le 4 octobre dernier pour les citoyens concernés par le projet de la digue aux abords du Lac des Deux Montagnes. Les membres du conseil municipal, des employés municipaux et les représentants d'une firme privée d'ingénierie ont présenté les grandes lignes du projet et ont répondu aux questions.

L'étape importante qui reste à franchir est l'obtention du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable et de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques. Cette autorisation est essentielle pour pouvoir commencer les travaux.

Les délais de construction du REM sont source de préoccupations pour le maire et les élus de Deux-Montagnes

importantes depuis quelques années en plus d'être constamment bondé aux heures de pointe. Par contre, c'est avec déception qu'on a appris qu'il y aurait une période d'interruptions de service beaucoup plus longue que celle qui avait été présentée l'an dernier lors des rencontres publiques d'information du REM.

Les délais de construction du REM sont source de préoccupations pour le maire et les élus de Deux-Montagnes

Le vaste projet financé par CDPOQ Infra est mis en chantier par le consortium NouvLR. Ces derniers sont responsables du projet de construction. Les organismes EXO et l'ARTM sont quant à eux responsables de développer des alternatives de transport pour les nombreux usagers de la ligne de train de Deux-Montagnes qui verront leurs déplacements complexifiés.

Le maire, Denis Martin, a rappelé aux responsables du projet que la ligne de train de Deux-Montagnes est la ligne de train de banlieue la plus achalandée du réseau et de la grande région de Montréal.

Les déplacements seront complexifiés puisque les usagers qui embarquent aux stations Deux-Montagnes et Grand-Moulin n'ont pas la possibilité, comme ceux de Montréal ou de Laval, d'avoir des stations de métro à proximité pour compenser l'arrêt de service de train ou même se voir offrir des alternatives viables.

C'est la raison pour laquelle, le maire de Deux-Montagnes, Denis Martin, a demandé de rencontrer l'ensemble de ses intervenants afin de discuter des enjeux de ce dossier prioritaire pour bons nombres de nos citoyens.

Au cours de diverses réunions et échanges téléphoniques avec

les responsables du projet, le maire, Denis Martin, a transmis les préoccupations des citoyens/usagers. Ils ont présenté des solutions de mitigations envisagées pour accommoder les usagers du train Deux-Montagnes. Les responsables du projet de construction ont démontré, lors de ces rencontres, une belle ouverture face à aux préoccupations évoquées par le maire.

Même si le projet du REM ne relève pas d'une juridiction municipale, le maire a souligné avec insistance qu'il faut que les responsables du REM et d'EXO trouvent des solutions qui réduisent au minimum le temps d'interruption du service. Il faut également qu'EXO et l'ARTM offrent des solutions de rechange valables pendant cette vaste période de construction.

Comme le souligne le maire, Denis Martin; «Il est certain qu'à terme, le REM deviendra le moyen de transport public le plus performant au Québec, mais ce n'est pas une raison pour négliger les usagers pendant sa réalisation».

La Ville de Deux-Montagnes s'engage à continuer à faire pression sur les autorités responsables et à diffuser à ses citoyens, via son site Web, toutes les informations qu'elle recevra du projet de construction du REM.

CETTE PUBLICATION EST PRODUITE PAR :
L'HÔTEL DE VILLE DE DEUX-MONTAGNES
803, chemin d'Oka, Deux-Montagnes (Québec) J7R 1L8
TÉLÉPHONE : 450-473-2796
WWW.VILLE.DEUX-MONTAGNES.QC.CA

Les éditions de l'Express sont téléchargeables sur la page d'accueil du site web de la Ville.

DÉPÔT LÉGAL : Bibliothèque et archives nationales du Québec

EN COLLABORATION AVEC : Tous les services de la Ville

CONCEPTION GRAPHIQUE et IMPRESSION: Imprimerie Moda Litho TIRAGE: 8 000 EXEMPLAIRES